

Entre 1 et 2 % d'augmentation en 2009

Contenu des accords NAO par enseigne

Source: LSA, d'après enseignes et syndicats

Enseigne	Secteur	Taux d'augmentation	Syndicats signataires
Auchan	Alimentaire	0,5%	Aucun
Boulangier	Hifi, vidéo	2%	FO, CFDT, CFTC
Brico Dépôt	Bricolage	1,9%	Aucun
Carrefour	Alimentaire	2,5% (2% pour les nouveaux embauchés)	FO, CFDT, CFTC, CAT et CFE-CGC
Casino	Alimentaire	2,5% pour les salaires inférieurs à 1385,55 €, 2,25% pour les salaires compris entre 1385,55 et 1500 €, 2% au-dessus de 1500 €, AI* pour les cadres de 2%	FO, CFDT, CFTC
Castorama	Bricolage	2,5% pour les employés, 1% AI* pour les employés, 2,3% AI pour les AM, 2% AI pour les cadres	Aucun
Champion Simply Market	Alimentaire	2% pour les employés de niveau 1 et 2, 3% pour les employés de niveau 3 et 4	Aucun
Ed	Alimentaire	2%	Aucun
Leroy Merlin	Bricolage	50€ mensuels brut pour chaque salarié	Volet salarial de l'accord NAO signé par la CFTC et la CFE-CGC
Monoprix	Alimentaire	2%	Aucun
Picard	Alimentaire	1,8% pour les employés, techniciens, agents de maîtrise, 1% pour les cadres	FO, FGTA-FO et CFDT
Simply Market	Alimentaire	0,4%	Aucun
Tati	Textile-habillement	1,4%, 1,7% à partir de quinze ans d'ancienneté	CFTC, FO, CFDT
Zara	Textile-habillement	2,5% d'augmentation pour les employés, agents de maîtrise et cadres	CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, CFDT

* AI : augmentation individuelle.